

# FRANCE

## Pont du Gard

### Brève description

Le pont du Gard a été construit peu avant l'ère chrétienne pour permettre à l'aqueduc de Nîmes, long de près de 50 km, de franchir le Gardon. En imaginant ce pont de 50 m de haut à trois niveaux, dont le plus long mesure 275 m, les ingénieurs hydrauliciens et architectes romains ont créé un chef-d'œuvre technique qui est aussi une œuvre d'art.

### 1. Introduction

**Année d'inscription** 1985

#### Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale Non communiquée
- e-mail :
- site web :

### 2. Déclaration de valeur

**Critères de l'inscription initiale** C (i), (iii), (iv)

#### Justification fournie par l'Etat partie

- La vision du monument dans son site procure une impression grandiose que de nombreux écrivains ont immortalisée. Ainsi Jean-Jacques Rousseau raconte dans *Les Confessions*: "Le retentissement de mes pas sous ces immenses voûtes me faisait croire entendre la voix de ceux qui les avaient bâties. Je me perdais comme un insecte dans cette immensité. Je sentais, tout en me faisant petit, je ne sais quoi qui m'élevait l'âme et je me disais: "Que ne suis-je Romain!"

- Les dimensions du Pont du Gard en font l'ouvrage le plus haut de tous ceux réalisés par les Romains. De même, les arches des 2 premiers niveaux constituent les plus audacieuses constructions jamais édifiées en pierre.

- La technique de construction des voûtes consistant à juxtaposer des arcs doubleaux, bien qu'assez rare, se retrouve sur d'autres monuments romains de la région, ainsi à Nîmes (Temple de Diane, Amphithéâtre, Porte d'Auguste), à Sommières (Pont sur le Vidourle) ou à Arles (Amphithéâtre).

- Cette structure permet l'assise du bâtiment sur le rocher, ce qui assura sa résistance. En effet, le Gardon qui en période d'étiage semble contenu

dans un étroit chenal, connaît parfois des crues redoutables. C'est cet argument qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, décida les Etats du Languedoc à construire le nouveau pont routier en l'adossant à l'aqueduc antique.

- Son aspect, extraordinairement aéré pour un bâtiment d'une telle ampleur, étonne encore tous les visiteurs. Aussi on conçoit aisément que le Pont du Gard soit très rapidement devenu une source de référence pour les constructions de la région. Dès le Moyen Age, on trouve les traces de son imitation puisque les ponts d'Avignon et de Pont-Saint-Esprit présentent le même type de voûte avec des arcs juxtaposés.

Plus remarquable encore est la construction au XIX<sup>e</sup> siècle de l'aqueduc amenant l'eau de la Durance à Marseille, avec la réalisation d'un immense aqueduc à Roquefavour. Gageons que le projet de réaliser des piles en fonte fut rejeté au profit de la construction d'arcades en pierre afin de rivaliser avec ces illustres bâtisseurs tout en leur rendant hommage.

#### Justification fournie par l'organisation consultative

L'ICOMOS recommande l'inscription de ce bien culturel sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères (i), (iii) et (iv). Réalisation exceptionnelle, le franchissement du Gardon par l'aqueduc de Nîmes apporte un témoignage unique sur la technique des ingénieurs et constructeurs de l'empire romain.

#### Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

#### Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : inadéquat
- Zone tampon : aucune zone tampon n'a été définie
- L'Etat partie suggère de définir une zone tampon à partir des zones protégées existantes

#### Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues

### 3. Protection

- **Dispositions législatives et administratives** Monuments Historiques ; Code du patrimoine ; Code de l'environnement
- Les mesures de protection sont jugées très efficaces

#### 4. Gestion

##### Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs ; parc national ; paysage rural

##### Régime de gestion/administratif

- Comité directeur
- Un gestionnaire de site à temps complet
- Gestion par l'Etat partie ; gestion dans le cadre d'une législation de protection ; gestion par accord contractuel entre l'Etat partie et un tiers ; gestion consensuelle
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : national et local
- Le système de gestion en vigueur est très efficace

#### 5. Plan de gestion

- Un plan de gestion a été mis en œuvre
- Début de la mise en œuvre : mai 2003
- Titre (le cas échéant)
- Très efficace
- La supervision de la mise en œuvre du plan de gestion et le contrôle de son efficacité incombent à : EPCC du Pont du Gard, Route du Pont du Gard, 30210 Vers Pont du Gard

#### 6. Ressources financières

##### Situation financière

- Budget de l'Etat ; pouvoirs publics / institutions régionaux ; exploitation du site
- Aucun financement obtenu du Fonds du patrimoine mondial
- Suffisant

#### 7. Effectifs

- Nombre d'employés : 81

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Très bonne : conservation, gestion, interprétation, éducation, gestion des visiteurs
- Bonne : promotion
- Les ressources humaines sont adéquates

#### 8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation des musées

- Formation sur la gestion du site, les langues et les paysages naturels

#### 9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 1.084.700 visiteurs en 2004. Baisse du nombre de visiteurs depuis 2001
- Installations disponibles : exposition, film documentaire, visites scolaires et ateliers, centre de documentation ; musée ; sentiers de randonnée autour du site ; centre d'accueil des visiteurs

#### 10. Études scientifiques

- Estimations des risques ; exercices de suivi ; inventaires archéologiques ; gestion des visiteurs
- Inventaires scientifiques de la faune et de la flore
- Nombreuses publications et fouilles archéologiques
- Etudes utilisées pour la gestion du site

#### 11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre approprié d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur certaines publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales, autorités locales mais inappropriée parmi les entreprises
- Une stratégie éducative a été mise en place pour le site
- Renforcement de la sensibilisation : nombreuses activités organisées autour du statut de patrimoine mondial du monument, notamment pour le 20<sup>ème</sup> anniversaire de son inscription sur la Liste du patrimoine mondial
- Le site possède un site web
- Des mesures ont été prises pour inciter la participation locale

#### 12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)

##### Rapports de suivi réactif

- Sans objet

##### Interventions de conservation

- Débutées en 1981 : interventions de conservation/restauration sur la structure de l'édifice, notamment après l'inondation de 2002

- 1992-2005 : travaux de restauration en trois phases
- Etat actuel de conservation : très bon

**Menaces et risques pour le site**

- Pression due au développement ; catastrophe(s) naturelle(s) ; pression due aux visiteurs/au tourisme ; régimes agricoles/d'exploitation forestière
- Pression due au développement des villes voisines (Nîmes) ; inondations et incendies ; pression touristique
- Mesures d'urgence prises : consolidation du pont (études en cours)

**13. Suivi**

- Programme officiel de suivi
- Des mesures de suivi sont entreprises dans le cadre de la "charte d'usage" du site. Le site bénéficie également d'études de suivi en vertu du label "Grand Site de France"
- Indicateurs clés : non communiqué

**14. Conclusions et mesures recommandées**

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : gestion
- Points faibles de la gestion : besoin d'accroître les revenus
- Actions futures : besoin d'accroître les revenus ; multiplier les sources de financement ; augmenter le nombre de visites de la population locale ; augmenter le financement national-régional